Plan Local d'Urbanisme Commune de **CHENEX**

Document graphique du règlement

PLAN			
N°1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	Approuvé le 2 octobre 2018		
Conception: Mireille EHRHARDT, Urbaniste PLURIS 204, Avenue de Colmar 67100 STRASBOURG	B.E Dessin InfoSIG Cartographie 10 Ter Avenue de Genève 74 000 ANNECY	Fond Cadastral Origine Cadastre Droits de l'Etat réservés Diffusion DGFIP 2017	Mise à jour du bati

Edition cartographique n°4 du 09/10/2018

Légende

ZONES URBAINES

- UA1 Zone urbanisée : noyaux anciens du village UA2 - Zone urbanisée : noyaux anciens des hameaux
- UB1/UB2 Zone urbanisée à dominante d'habitat UC- Zone urbanisée à dominante d'habitat
- UE Zone urbanisée à dominante équipements publics ou d'intérêt collectif
- UX Zone urbanisée à dominante activités
- UZ Zone d'emprise de l'autoroute

ZONES A URBANISER

IAU1/IAU2 - Zone d'urbanisation future à court et moyen terme IIAU - Zone d'urbanisation future à long terme

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
 Aa Zone agricole à protéger
 Al Zone agricole de taille et de capacité limitée : loisirs
 As Zone agricole de taille et de capacité limitée : station d'épuration

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- Ne Zone naturelle : installations publiques ou d'intérêt collectif
 Nb Zone naturelle : dominante boisée
- Nc Zone naturelle : habitats diffus
- Nr Zone naturelle : risques et dominante humide
- Nv Zone naturelle : vergers

PRESCRIPTIONS

- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Emplacements réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation Zones concernées par les servitudes de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU: UA, UB, UC, IAU1, IAU2 et IIAU au lieu-dit "Les Esplaces"
- Bâtiments agricoles (à titre d'information) Bâti d'intérêt architectural ou patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 : soumis à permis de démolir
- * Changement de destination des constructions existantes autorisée au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
- ····· Haies et boisements protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

1			bénéficiaires
	Aménagement d'une place de retournement	129 m²	Commune
2	Elargissement de la route du Biolay pour la création d'un trottoir	175 m²	Commune
3	Elargissement de la route du Biolay pour la création d'un trottoir et une zone de regroupement des ordures ménagères	97 m²	Commune
4	Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères	150 m²	Commune
5	Création d'aires de stationnement	619 m²	Commune
6	Extension du cimetière	1 178 m²	Commune
7	Création d'aires de stationnement	1 468 m²	Commune
8	Création d'aires de stationnement	686 m²	Commune
9	Elargissement du chemin	175 m²	Commune
10	Aménagement d'un espace public	461 m²	Commune
11	Bouclage de voirie entre la Route de la Boutique et l'impasse de Coigny	189 m²	Commune
12	Création d'un cheminement piéton de 2 m de largeur	670 m²	Commune
13	Zone de regroupement et de collecte des ordures ménagères	49 m²	Commune
14	Elargissement de 2 mètres pour voirie et trottoir	60 m²	Commune
15	Elargissement de 2 mètres pour voirie et trottoir	39 m²	Commune
16	Elargissement de 2 mètres pour voirie et trottoir	344 m²	Commune
17	Aménagement d'une place de retournement	116 m²	Commune
18	Elargissement pour sécurisation du virage et amélioration du trottoir	20 m²	Commune
19	Elargissement du chemin en vue de la création d'un accès à la zone IIAU	105 m²	Commune
20	Création d'un sentier piétonnier reliant la rue du Moiron au chemin rural dit le Fouchard	555 m²	Commune



